Fiche de données de Sécurité

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : JD JONTEC TERRASTAR

- REFERENCE : 3017

- FOURNISSEUR : JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

- Téléphone / Fax : 01 45 14 76 76 - Fax : 01 45 14 76 11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Produit de cristallisation haute brillance.

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation en poudre.

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°7704-34-9 Soufre - Xi,F; R11-36/37/38 > 30%
EINECS 231-722-6
CAS N°144-62-7 Acide oxalique - Xn; R21/22 15-30%
EINECS 205-634-3
CAS N°6009-70-7 Oxalate d'ammonium monohydraté - Xn; R21/22 5-15%
EINECS 214-202-3
CAS N°16919-19-0 Hexafluorosilicate d'ammonium - T; R23/24/25 5-15%
EINECS 240-968-3
EINECS polymère Alcool alkyl alkoxylé - Xi,N; R38-50 < 5%
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- FACILEMENT INFLAMMABLE
NOCIF
R11: facilement inflammable
R20/21/22: nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R36/37/38: irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

4 - PREMIERS SECOURS

- Des symptômes d'empoisonnement peuvent apparaitre après plusieurs heures; une observation médicale 48h après l'accident est recommandée.
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Enlever tout vêtement souillé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau . En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: port d'un appareil respiratoire.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussières.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

STOCKAGE : Conserver dans son emballage d'origine, fermé.
Conserver dans un local frais, à l'écart de la chaleur et des agents oxydants.
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
ICPE 1450, solides facilement inflammables

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS N°1344-28-1 Oxyde d'aluminium (15-30%) - VME (France) = 10 mg/m3
CAS N°144-62-7 Acide oxalique (15-30%) - VME (France) = 1 mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire; cependant l'inhalation de poussières, vapeurs ou aérosols doit être évitée.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solide jaune.

PH : non déterminé

Température de changement d'état :
non applicable

Point éclair : 168°C (Méthode Pensky)

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : à 20°C : 1.00 g/cm3

Solubilité : soluble dans l'eau .

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction avec les agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux connus: oxydes de soufre

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) estimée: 200 à 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: produit nocif par absorption; peut provoquer des irritations.
- yeux: provoque des irritations
- inhalation: provoque des irritations; nocif en cas d'inhalation
- ingestion: provoque des irritations; produit nocif.
CLASSIFICATION CEE: NOCIF, IRRITANT

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 99 autres fractions non spécifiées ailleurs

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID:
UN 1350, SOUFRE EN MELANGE, 4.1, III.
IMDG:
SOUFRE EN MELANGE, 4.1, UN 1350, III.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 4.1 matières solides inflammables - code danger: 40
Fiche de sécurité:F-A,S-G - Polluant marin:non
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: Acide oxalique, hexafluorosilicate d'ammonium, oxalate d'ammonium monohydraté
Symbole : F, Facilement inflammable - Xn, Nocif
Phrases R : R11-20/21/22-36/37/38
Phrases S : S3/7-16-22-26-37
Référence réglementaire: arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Minitel N°Vert:08 36 05 00 99 Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
  Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
  Date de mise à jour: FDS 3017;Vers.2 (19/10/2005)
  Ref.International: MSDS5019; Vers.2 (30/08/2005) - Code formule: BC.HF.Fm04-01

ANNEXE

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles